



EXAMEN DES POLITIQUES COMMERCIALES

RAPPORT DE LA

BARBADE

Conformément à l'Accord établissant le Mécanisme d'examen des politiques commerciales (Annexe 3 de l'Accord de Marrakech instituant l'Organisation mondiale du commerce), la déclaration de politique générale présentée par la Barbade est reproduite ci-après.

Note: Le présent rapport fait l'objet d'une distribution restreinte et ne doit pas être communiqué à la presse avant la fin de la première séance de la réunion de l'Organe d'examen des politiques commerciales portant sur la Barbade.

Table des matières

1 INTRODUCTION	3
2 PRINCIPAUX DÉFIS	4
3 INDICATEURS MACROÉCONOMIQUES	4
3.1 Produit intérieur brut	4
3.2 Politique budgétaire	5
3.3 Dette nationale	5
3.4 Inflation	5
3.5 Politique monétaire	6
3.6 Réserves internationales	6
4 PRINCIPAUX SECTEURS	6
4.1 Agriculture	6
4.2 Secteur manufacturier	6
4.3 Services	7
4.4 Tourisme	7
4.5 Entreprises internationales	8
5 POLITIQUES COMMERCIALES ET LIÉES AU COMMERCE	8
6 RELATIONS COMMERCIALES	8
6.1 Espace commercial et économique unique de la CARICOM	8
6.2 Accords bilatéraux conclus par la CARICOM	9
7 RELATIONS COMMERCIALES MULTILATÉRALES	9
7.1 Facilitation des échanges	9
8 PISTES DE RÉFLEXION POUR L'AVENIR	10
9 CONCLUSION	11

1 INTRODUCTION

1.1. Depuis le dernier examen de sa politique commerciale, mené en 2008, la Barbade s'est efforcée de poursuivre et de développer ses programmes en faveur de la croissance et du développement, grâce à la mise en œuvre de mesures ciblées, qui sont énoncées dans la Stratégie de croissance et de développement à moyen terme, et grâce aux ressources déployées avec le plus grand dévouement par une population dont le but ultime est l'édification de la nation.

1.2. Depuis six ans, la Barbade et le reste du monde sont sous l'emprise d'une récession économique dont les ravages n'ont d'égal que ceux de la grande dépression des années 1930. Les effets destructeurs de cette récession à la Barbade sont tels qu'ils ont menacé de réduire à néant bon nombre des programmes de développement socioéconomique mis en place par le pays depuis son indépendance en 1966. Le Partenariat social de la Barbade, qui regroupe les pouvoirs publics, le secteur privé et les syndicats, a bien compris qu'une action immédiate s'imposait au vu de l'évolution défavorable des principaux indicateurs économiques.

1.3. En réponse à cette catastrophe mondiale, la Barbade a élaboré la Stratégie de croissance et de développement à moyen terme, dont le but est de définir une orientation claire pour les priorités du pays en matière de croissance et de développement économiques de 2013 à 2020. La Stratégie établit un plan gouvernemental en vue de l'établissement d'une série de programmes d'ajustement structurel et de réforme essentiels pour planifier le développement économique, humain et social durable du pays à l'horizon 2013-2020.

1.4. Le thème de la Stratégie de croissance et de développement est le suivant: "Ajustement, réforme, redressement et durabilité".

1.5. Il est indispensable d'analyser ces différents éléments afin de donner une idée claire de ce que le gouvernement cherche à accomplir.

1.6. L'ajustement est nécessaire pour ramener le déficit budgétaire à un niveau plus gérable, de manière à préserver la parité du taux de change fixe; la réforme, mise en œuvre grâce à différents programmes et politiques, s'impose pour renforcer les fondamentaux économiques et sociaux du pays; le redressement, se traduisant par la reprise de la croissance et du développement économiques, devrait découler des effets favorables des mesures d'ajustement et de réforme; enfin, l'engagement en faveur de la croissance et du développement économiques s'appuiera sur des efforts soutenus visant à stimuler la productivité, l'efficacité, la compétitivité et l'excellence en matière de services.

1.7. Pour la Barbade, l'orientation de ce programme national est indissociable des activités commerciales d'exportation. Par conséquent, la réalisation du programme national à moyen terme à travers le commerce international se fera avec les quatre (4) objectifs suivants:

- promouvoir le bien-être économique et social de la Barbade et de sa population;
- préserver l'intégration et la coopération régionales;
- maintenir et améliorer l'image et la réputation de la Barbade au niveau international; et
- conserver et accroître les capacités opérationnelles.

1.8. Il est évident que la croissance et le développement de la Barbade sont intimement liés à ses droits et obligations dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). La libéralisation et la mondialisation des échanges ont donné la possibilité aux petites économies vulnérables de participer à une augmentation du volume des échanges qui contribue à leur croissance et à leur développement.

1.9. La croissance et le développement de la Barbade sont aussi liés à ses droits et obligations découlant du Traité révisé de Chaguaramas et le pays s'engage donc à respecter les dispositions du Traité révisé.

1.10. La Barbade considère le commerce international comme le moteur de sa croissance et de son développement et souhaite par conséquent participer aux arrangements commerciaux bilatéraux qui répondent le mieux à ses besoins et dont elle peut tirer le plus d'avantages dans le cadre d'un commerce mondial nouvellement libéralisé, tout en atteignant les objectifs de la

Stratégie de croissance et de développement. C'est pourquoi elle continue de chercher à conclure un arrangement commercial bilatéral avec le Canada.

1.11. La Barbade prend aussi l'engagement de faire tout ce qui est à la portée d'une petite économie vulnérable, dotée de ressources très limitées, afin que le Cycle du développement de Doha, en cours depuis 2001, aboutisse à un résultat satisfaisant tous les Membres.

1.12. Le présent rapport revient sur les principaux défis auxquels la Barbade a été confrontée depuis 2008, date du dernier examen de sa politique commerciale. Il présente aussi les résultats du pays suivant les indicateurs économiques clés.

1.13. Il traite également de la performance des principaux secteurs de la Barbade, de ses politiques commerciales, de ses relations commerciales avec les autres pays et de sa participation à l'OMC. Enfin, certaines mesures prises actuellement pour stimuler la croissance et le développement économique du pays sont présentées dans les "pistes de réflexion pour l'avenir".

2 PRINCIPAUX DÉFIS

2.1. Depuis le dernier examen de sa politique commerciale en 2008, la Barbade a subi les ravages de la crise économique mondiale. Cette crise a touché tout particulièrement les petites économies vulnérables ouvertes, qui dépendent très fortement de la stabilité économique du monde développé.

2.2. Le Royaume-Uni et les États-Unis d'Amérique, principales sources de devises de la Barbade dans le domaine des marchandises et des services, ont été gravement affectés par la crise et il y a donc eu des répercussions pour le pays.

2.3. Le prix du pétrole reste un obstacle majeur qui empêche la Barbade de réaliser tout son potentiel de développement. Depuis 2008, l'instabilité dans le Golfe et les régions avoisinantes a joué un grand rôle dans la hausse du coût du pétrole pour la Barbade et cela a freiné dans une certaine mesure le développement qu'elle aurait pu enregistrer pendant la période.

2.4. La question du virus Ebola a aussi été une source de préoccupation. Compte tenu de l'interconnectivité du marché mondial, le risque associé à la transmission du virus est devenu un problème auquel les autorités barbadiennes ont répondu en veillant en toute priorité à préserver la stabilité de l'économie et à assurer la protection des citoyens. Toutes les précautions nécessaires ont été prises et tous les protocoles appropriés ont été suivis pour éviter la transmission dans la population.

2.5. Néanmoins, la Barbade étant toujours soucieuse de ne pas restreindre le commerce international sauf en l'absence d'une solution de remplacement crédible, elle n'a à aucun moment fermé ses frontières aux ressortissants des pays touchés.

2.6. La Barbade continue de s'ériger contre la position adoptée par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), selon laquelle elle serait un paradis fiscal. Elle a indiqué à maintes reprises aux institutions qui supervisent ces questions fiscales au niveau international qu'elle applique des impôts peu élevés parce que tous les fonds provenant d'entreprises extérieures qui passent par son territoire sont soumis à imposition, même si ce n'est pas au même taux que les entreprises locales.

2.7. Le gouvernement s'est efforcé de surmonter chacun de ces défis avec empressement et de mettre en place des mesures visant à atténuer ou à supprimer les problèmes rencontrés.

3 INDICATEURS MACROÉCONOMIQUES

3.1 Produit intérieur brut

3.1. Depuis 2008, l'économie barbadienne se démène pour composer avec la récession économique mondiale. Depuis six (6) ans, elle enregistre une croissance quasi nulle, ce qui correspond clairement au ralentissement des grandes économies d'Europe et d'Amérique du Nord, ses principales sources d'activité commerciale.

3.2. En 2008, la croissance réelle a été de 0,3% et en 2009 elle a été négative, à -4,1%. Entre 2010 et 2013, elle a oscillé entre 0,8 et -0,1%.

3.3. D'après les prévisions, la croissance devrait rester atone pour le reste de 2014, avant d'atteindre environ 1,5% en 2015.

3.2 Politique budgétaire

3.4. Le déficit budgétaire de la Barbade est passé de 4,8% du PIB en 2008 à 8,8% du PIB en 2010, puis est retombé à 4,5% en 2011. En 2012, il se situait à 6,6% et a continué d'augmenter pour atteindre en 2013 quelque 11,8% du PIB, son plus haut niveau depuis 2008.

3.5. Reconnaissant l'urgence qu'il y avait à ramener le déficit à un niveau plus gérable, les pouvoirs publics ont lancé des programmes de réforme structurelle comprenant à la fois une réduction des dépenses et une augmentation des recettes pour atteindre cet objectif.

3.6. Le gouvernement a notamment fait baisser les dépenses en diminuant les effectifs de la fonction publique, en réduisant les subventions et transferts en faveur des entreprises d'État et en ne payant plus les frais de scolarité des étudiants du campus de Cave Hill (University of the West Indies). Une taxe d'assainissement budgétaire et une taxe foncière pour les déchets ont été instituées pour augmenter les recettes.

3.3 Dette nationale

3.7. Au cours de la période considérée, la dette nationale de la Barbade a augmenté. Cela était nécessaire afin de permettre au gouvernement d'accroître ses réserves de change pour faire face à un ralentissement économique majeur, et d'effectuer et de garantir des investissements dans des grands projets susceptibles de contribuer au redressement économique du pays.

3.8. Début 2008, la dette nationale représentait 74,2% du PIB, dont une part intérieure de 51,1% et une part extérieure de 23,1%.

3.9. En 2012 et 2013, la dette nationale se situait à 112,7% et 126,2% du PIB, respectivement, avec une dette intérieure de 75,0% en 2012 et 95,1% en 2013, et une dette extérieure de 25,0% en 2012 et 31,1% en 2013.

3.10. Le gouvernement est bien conscient de la nécessité de réduire cette dette et s'emploie à privatiser des projets pour lesquels il avait assuré l'investissement initial.

3.11. Les autorités ont aussi indiqué qu'elles ne se tourneraient plus vers le marché des capitaux pour financer de nouveaux prêts, compte tenu du coût élevé des intérêts associés au remboursement. Le principal objectif des pouvoirs publics est actuellement de ramener le déficit à environ 6,6% du PIB pour la fin de l'exercice fiscal 2015.

3.4 Inflation

3.12. Le taux d'inflation à la Barbade a fluctué pendant la période à l'examen. En 2008, il se situait autour de 8,1%, en 2009 à 3,6% et en 2010 à 9,8%. En 2011 et 2012, il représentait 9,4% et 4,5%, respectivement. Pour 2013, il a été estimé à 1,8%.

3.13. La hausse du taux d'inflation de la Barbade est imputable dans une certaine mesure à la volatilité des prix du pétrole sur le marché international pendant cette période de six années. Même si les cours ont baissé après le sommet atteint en 2008, il y a encore eu par la suite une évolution à la hausse, sans toutefois que le baril n'atteigne les 147 dollars EU enregistrés en juillet 2008. Cette évolution a continué d'entraîner une hausse du prix des marchandises et des services à la Barbade.

3.5 Politique monétaire

3.14. Pendant la période à l'examen, le taux créditeur minimal fixé par la Banque centrale de la Barbade a baissé: de 4,5% au début de 2008, il est passé à 3,5% fin 2008, puis à 2,5% pour toute l'année 2013.

3.15. Le taux de base bancaire était de 9,75% au début de 2008 et d'environ 7,5% à la fin de 2013.

3.16. Le coefficient de réserves obligatoires se situait à 5% pour les comptes nationaux, 2% pour les comptes étrangers et 10% pour les comptes de titres.

3.6 Réserves internationales

3.17. Les réserves internationales nettes de la Barbade ont augmenté régulièrement depuis 2008. Elles se chiffraient à environ 903 millions de dollars de la Barbade en 2008, et sont passées à plus de 1 milliard entre 2009 et 2012.

3.18. Au cours de l'année 2013, ces réserves ont chuté à 983 millions de dollars de la Barbade, mais elles étaient encore suffisantes pour que toutes les entités du pays puissent remplir leurs fonctions officielles.

4 PRINCIPAUX SECTEURS

4.1 Agriculture

4.1. Le gouvernement de la Barbade est d'avis que l'agriculture demeure un secteur essentiel pour la sécurité alimentaire du pays. Cependant, des défis majeurs sont encore à surmonter sur les marchés nationaux et internationaux. Au plan intérieur, il faut notamment se concentrer, pour assurer la survie de la branche de production, sur les aspects suivants: vols de récoltes, concurrence pour l'obtention de ressources limitées comme la terre, le travail et le capital, et nécessité d'améliorer la commercialisation et la transformation des produits.

4.2. L'environnement extérieur actuel pose aussi des défis pour cette branche de production, la cherté de l'énergie au niveau mondial et le montant élevé de la facture des importations alimentaires n'étant que deux préoccupations parmi d'autres.

4.3. En 2012, l'agriculture a contribué pour environ 103,7 millions de dollars de la Barbade à l'économie du pays. La part du secteur dans le PIB a été relativement constante durant la période considérée, s'établissant en moyenne à 4,4% en 2008, à 4,7% en 2009, à 4,4% en 2010, à 4,2% en 2011, à 4% en 2012 et à 4,1% en 2013.

4.4. Malgré ce contexte intérieur et extérieur éprouvant, le gouvernement fait en sorte d'assurer la viabilité du secteur, avec à l'esprit non seulement la sécurité alimentaire mais aussi les recettes pouvant être tirées des exportations.

4.5. L'une des activités qui est actuellement au centre des préoccupations du gouvernement est la construction d'une usine polyvalente où seront traités des produits dérivés de la canne à sucre. Les autorités ont déjà prévu la construction d'un tel site. Ayant constaté que le sucre en tant que produit d'exportation était en recul, elles ont porté leur attention sur la production à partir de la canne à sucre d'autres produits à même de dégager des recettes beaucoup plus importantes que le sucre. Il s'agira de développer la production de sucres spéciaux, de mélasses destinées à la fabrication de rhums de marque et d'électricité à partir des résidus. Les travaux de construction devraient commencer en 2015.

4.2 Secteur manufacturier

4.6. Capable de bien résister aux troubles économiques, le secteur manufacturier est reconnu comme un secteur essentiel pouvant apporter une contribution importante en termes de création d'emplois et d'entrées de devises. Pendant la période de 2008 à 2012, sa part relative dans le PIB réel s'est maintenue à 6%, mise à part une légère baisse à 5% en 2011. Le secteur emploie un

peu plus de 9 000 personnes, soit 7% de la population active. Les principaux employeurs parmi les sous-secteurs manufacturiers sont l'industrie alimentaire et la production de boissons et de produits du tabac.

4.7. Compte tenu de ces résultats, le gouvernement continue de penser que le secteur manufacturier joue un rôle décisif pour les perspectives économiques de la Barbade à moyen et long termes. Il faudra cependant apporter des ajustements, en mettant en place un cadre favorable pour stimuler un secteur industriel porté par l'innovation et tourné vers l'exportation. En particulier, ce cadre favorable pourra comporter les initiatives stratégiques suivantes:

- i. créer une feuille de route stratégique pour aider la Barbade à diversifier son économie, à développer le secteur des entreprises et à promouvoir l'investissement;
- ii. promouvoir et encourager les liens intersectoriels avec des secteurs clés comme le tourisme et l'agriculture;
- iii. faire en sorte que le soutien et l'expertise dont ont besoin les entreprises soient disponibles et accessibles, de sources locales, régionales et internationales;
- iv. renforcer le cadre juridique et institutionnel pour développer le secteur industriel;
- v. soutenir les stratégies d'expansion en créant des relations en amont et en aval au sein de la branche de production et avec d'autres branches connexes;
- vi. élaborer et valoriser des stratégies concernant les activités manufacturières existantes: renforcement des capacités, amélioration de la qualité des produits, perfectionnement des processus et modernisation des fonctions;
- vii. négocier des accords commerciaux en vue de créer des possibilités d'accès supplémentaire pour les sous-secteurs prêts à exporter; et
- viii. encourager l'établissement de structures de production communes grâce à des groupements, des alliances stratégiques et des fusions.

4.8. La réussite de ces initiatives stratégiques, au niveau de la conception comme de la mise en œuvre, dépendra dans une large mesure de la coopération entre le secteur public et le secteur privé. C'est pourquoi le gouvernement barbadien est déterminé à accorder la plus haute priorité à ces initiatives au moment de les intégrer dans son programme de travail.

4.3 Services

4.9. Le secteur des services joue toujours un rôle moteur dans le développement socioéconomique de la Barbade. Dans ce secteur, les principales sources de devises sont le tourisme et les services financiers. En réponse aux difficultés rencontrées dans ces sous-secteurs clés, en partie du fait de la récession économique mondiale, différentes mesures ont été adoptées au cours des dernières années.

4.4 Tourisme

4.10. Le Ministère du tourisme a rédigé un document d'orientation visant à rendre l'offre touristique de la Barbade plus attrayante et plus durable. Parmi les multiples objectifs figurent la mise en valeur de l'innovation locale pour le développement de services et de produits et la création d'une économie verte. La mise en œuvre de cette initiative devrait élargir les sources de revenus pour tous les services touristiques.

4.11. Par ailleurs, en 2014, la Loi sur le développement du tourisme a été modifiée pour accorder des avantages particuliers au secteur: il s'agit d'allègements fiscaux relatifs à l'approvisionnement destiné aux services touristiques (produits alimentaires, boissons et autres intrants).

4.12. En 2008, les touristes se sont répartis de la façon suivante: 567 667 personnes ont séjourné à la Barbade et 597 523 y ont fait escale en croisière. En 2013, on comptait pour ces 2 catégories

508 520 et 570 263 personnes, respectivement. Les recettes du tourisme, estimées à 2,4 milliards de dollars de la Barbade en 2008, avaient chuté en 2012 à 1,9 milliard de dollars de la Barbade.

4.5 Entreprises internationales

4.13. Cette branche de production a connu des difficultés, mais les nouvelles licences délivrées à des entreprises internationales étaient au nombre de 481 en 2008 et 498 en 2013. Par ailleurs, le renouvellement des licences dans ce secteur a enregistré une augmentation faible mais régulière.

4.14. La Barbade continue d'élargir son réseau d'accords de double imposition et d'accords bilatéraux d'investissement, dans le but d'attirer davantage d'investissements étrangers dans le secteur des entreprises internationales. Depuis 2008, onze (11) nouveaux accords de double imposition ont été signés; huit sont actuellement en vigueur. En outre, quatre (4) accords d'échange de renseignements fiscaux ont été signés et trois (3) sont actuellement en vigueur.

5 POLITIQUES COMMERCIALES ET LIÉES AU COMMERCE

5.1. La politique commerciale de la Barbade est comme toujours transparente, des notifications étant présentées en cas de modifications notables.

5.2. Au cours de la période à l'examen, la Barbade n'a pas adopté de mesures antidumping, compensatoires ou de sauvegarde visant des produits importés d'autres Membres de l'OMC. Par ailleurs, il n'y a pas eu d'augmentation des taux appliqués à hauteur des taux consolidés, pour aucun produit en provenance de Membres de l'OMC.

5.3. Pendant cette période, la Barbade a aussi retiré un certain nombre de produits de la liste des produits soumis à des licences d'importation au titre du Règlement sur les diverses mesures de contrôle (licence d'importation générale à vue): plusieurs huiles (olive, palme, colza, etc.), pâtes, biscuits, fruits à coques, portes et encadrements, papiers, barres, accumulateurs, lessive en poudre, liquide vaisselle, agents de blanchiment liquides.

5.4. Il convient de noter que le système de licences d'importation est appliqué à des fins de surveillance, de sécurité, de santé publique et de préservation de l'environnement, ainsi que pour la protection de la moralité publique. Il n'y a pas de restrictions quantitatives.

6 RELATIONS COMMERCIALES

6.1 Espace commercial et économique unique de la CARICOM

6.1. La Barbade est un membre fondateur de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), établie en 1974. Elle applique sans restriction les droits convenus dans l'Union douanière, qui sont actuellement fixés à 40% pour les produits agricoles et à 20% pour les produits industriels importés de l'extérieur de la région. Avec l'autorisation de la CARICOM, la Barbade impose les taux consolidés dans le cadre de l'OMC pour plusieurs produits sensibles, en particulier des produits agricoles.

6.2. En 2006, la Barbade s'est jointe à d'autres pays de la CARICOM pour établir l'espace commercial unique de la CARICOM, permettant la libre circulation de certains facteurs de production ainsi que des produits et services originaires de la région. Dans cette perspective, la Barbade avait adopté en 2004 la Loi sur l'espace commercial et économique unique de la CARICOM, qui modifiait plusieurs textes législatifs de manière à les rendre compatibles avec le Traité révisé de Chaguaramas.

6.3. L'espace commercial et économique unique de la CARICOM devait être établi en 2015. Cependant, les chefs de gouvernement réunis à Georgetown (Guyana) en mai 2011 ont fait une déclaration selon laquelle, s'agissant de l'espace économique, ils reconnaissaient que le processus permettant d'aboutir à une pleine mise en œuvre prendrait plus longtemps que prévu. Ils sont convenus que la meilleure solution consistait à consolider d'abord les acquis de l'espace commercial avant de prendre toute autre mesure concernant des aspects spécifiques de l'espace économique, comme la création d'une monnaie unique.

6.4. La Barbade reconnaît la Cour de justice des Caraïbes, établie en 2001, à la fois comme juridiction du premier degré et comme juridiction d'appel. Le siège de la Cour se trouve à la Trinité-et-Tobago.

6.5. La Barbade participe aussi activement aux autres institutions du CSME, parmi lesquelles l'Organisation régionale des normes et la qualité de la CARICOM (CROSQ), établie en 2002, et la Commission communautaire de la concurrence, qui a été inaugurée en janvier 2008 au Suriname.

6.2 Accords bilatéraux conclus par la CARICOM

6.6. Dans le cadre de la CARICOM, la Barbade a signé des accords bilatéraux avec cinq (5) pays du continent. Il s'agit du Venezuela, de la Colombie, de la République dominicaine, de Cuba et du Costa Rica. Les négociations en cours avec le Canada se poursuivent.

6.7. En avril 2006, la Barbade a ratifié ces cinq accords. Membre de la CARICOM, le pays continue de chercher à obtenir une plus grande libéralisation du commerce des marchandises dans le cadre des conseils conjoints ou commissions conjointes prévus dans les accords.

6.8. Le Conseil conjoint CARICOM-République dominicaine s'est réuni en mai-juin 2012, sans que les Parties ne parviennent à se mettre d'accord sur les marchandises visées par une libéralisation.

6.9. La Commission conjointe CARICOM-Cuba s'est réunie en septembre-octobre 2014 en vue de poursuivre la libéralisation du commerce des marchandises au titre de l'accord. Les discussions se poursuivent entre les Parties.

6.10. Comme les autres États membres de la CARICOM, la Barbade négocie depuis 2007 un accord sur le commerce et le développement avec le Canada. Les Parties sont parvenues à un consensus sur un certain nombre de chapitres, parmi lesquels la transparence des marchés publics, les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS), les obstacles techniques au commerce (OTC), les procédures douanières, la propriété intellectuelle, les dispositions institutionnelles, les règles d'origine et la facilitation des échanges. Les questions en suspens concernent l'accès aux marchés, y compris le traitement national, la coopération en matière commerciale, le travail et le commerce des services (y compris les services financiers et l'admission temporaire), ainsi que l'investissement.

7 RELATIONS COMMERCIALES MULTILATÉRALES

7.1. L'achèvement du Programme de Doha pour le développement est tout à fait prioritaire pour la Barbade. Les négociations du Cycle de Doha, cruciales pour le succès de la Stratégie de croissance et de développement à moyen terme, doivent permettre de créer un environnement juste et une égalité de conditions pour le commerce mondial des marchandises de tous les pays en développement.

7.2. La Barbade considère que le dispositif de l'OMC, en particulier le principe de l'engagement unique et le mécanisme de règlement des différends, est peut-être le système le plus impartial qui puisse fonctionner en faveur des pays en développement. Ces deux mécanismes permettent aux pays en développement d'émettre des objections concernant les propositions qui ne leur sont pas favorables et d'avoir recours au règlement des différends quand ils s'estiment lésés.

7.3. La Barbade continuera de faire entendre sa voix dans ce cadre et de préconiser une conclusion rapide dans tous les domaines de négociation.

7.1 Facilitation des échanges

7.4. La facilitation des échanges est une question importante pour la Barbade. Le pays souhaitait que soient incluses dans l'Accord des dispositions relatives au traitement spécial et différencié, qui reconnaissent les difficultés que poserait la mise en œuvre pour les pays en développement et les pays les moins avancés Membres, et qui en tiennent compte. Ces dispositions permettront aux pays en développement comme la Barbade de reporter la mise en œuvre des dispositions de l'Accord jusqu'à l'acquisition de la capacité nécessaire.

7.5. La Barbade inscrit actuellement ses engagements dans les différentes catégories définies par l'Accord, en fonction de ce que les autorités compétentes concernées sont prêtes à faire.

8 PISTES DE RÉFLEXION POUR L'AVENIR

8.1. Malgré les difficultés auxquelles est actuellement confrontée la Barbade, le gouvernement s'efforce de stabiliser l'économie et de la positionner de manière à assurer une croissance à court terme et à poursuivre sur la voie du développement. La première étape de ce processus de stabilisation a été de faire en sorte que les réserves de change restent suffisantes pour couvrir les futurs besoins d'importations du pays.

8.2. Le principal objectif du gouvernement à court et moyen termes est de veiller à ce que des mesures soient mises en œuvre dans les secteurs clés pour obtenir ou conserver les devises nécessaires. Pour les autorités de la Barbade, c'est grâce à ces initiatives que la croissance et le développement du pays seront rendus possibles.

8.3. Dans le secteur du tourisme, principale source de recettes, le gouvernement a accordé aux hôteliers des concessions qui devraient renforcer leur capacité d'apporter des améliorations importantes à leurs installations, de mener de nouvelles initiatives en matière de commercialisation et de créer de l'emploi.

8.4. Par ailleurs, il y a eu des investissements étrangers de grande ampleur dans le secteur touristique, pour des projets qui ont été lancés cette année ou qui le seront dans le courant de 2015. La chaîne hôtelière Sandals a déjà commencé les travaux sur l'un des deux sites qu'elle possède dans l'île, et le deuxième site devrait suivre prochainement. Les chantiers Sam Lord's Castle et Four Seasons débiteront au plus tard au cours du deuxième trimestre de 2015. Ces différents projets permettront d'augmenter le nombre de touristes se rendant à la Barbade.

8.5. Les autorités font tout leur possible pour renforcer les liaisons aériennes avec les marchés des États-Unis et du Canada, à compter de décembre 2014 et jusqu'à l'été 2015. Il y aura notamment de nouveaux vols reliant la Barbade à Atlanta et New York (aux États-Unis) et à Toronto (Canada).

8.6. En vue de réduire sa facture d'importations de combustibles, le gouvernement est résolu à construire une usine de valorisation énergétique des déchets. Les autorités, engagées en faveur d'un environnement propre et durable, voient cet investissement comme un moyen de réduire les déchets solides tout en produisant une part importante de l'électricité dont a besoin le pays.

8.7. Ce projet de récupération d'énergie devrait aider la Barbade à atteindre son objectif, qui consiste à remplacer 29% de l'électricité produite à partir du pétrole par des énergies de substitution renouvelables.

8.8. Le gouvernement accorde par ailleurs des incitations pour encourager l'usage d'installations solaires et photovoltaïques dans les immeubles commerciaux et les logements, afin de réduire le montant de la facture d'importations de combustibles, qui est très élevé.

8.9. Soucieuses de réduire la dépendance vis-à-vis des combustibles fossiles, les autorités barbadiennes sont fermement décidées à mettre en place des technologies énergétiques propres et des techniques permettant de diminuer la consommation.

8.10. Le gouvernement a effectué des missions politiques et commerciales au Brésil en 2013, ainsi qu'au Panama et au Costa Rica en 2011. Le but de ces missions était d'ouvrir de nouveaux débouchés pour les exportations de marchandises et de services à destination de ces pays. Le secteur privé a envoyé des représentants avec les fonctionnaires gouvernementaux pour ces missions et mène des consultations avec certains importateurs au sujet de l'exportation de marchandises et de services.

8.11. Dans un autre domaine, le gouvernement a obtenu un prêt de la BID, d'un montant de 50 millions de dollars EU, pour la modernisation du réseau d'eau et d'assainissement.

8.12. L'objectif de ce projet est d'améliorer la gestion des ressources en eau, ainsi que la fourniture durable d'eau et de services de traitement des eaux usées par la Direction des eaux (BWA). Cela permettra d'appuyer les efforts des pouvoirs publics visant à moderniser le cadre institutionnel du secteur de l'eau et de l'assainissement et à améliorer les infrastructures de production d'eau et l'efficacité des activités de la BWA, en réduisant la consommation non comptabilisée et en mettant en œuvre des mécanismes de recouvrement des coûts adéquats.

8.13. Le gouvernement reconnaît l'importance cruciale de la facilitation des activités commerciales pour la réalisation de ses objectifs de croissance et de développement. Il a donc créé une unité de la facilitation du commerce chargée d'accroître la facilité et la rapidité de faire des affaires. L'unité est en train de traiter un certain nombre de questions pertinentes pour le développement de l'activité des entreprises à la Barbade.

9 CONCLUSION

9.1. La Barbade a connu précédemment de nombreux défis économiques, qu'elle a surmontés grâce à la créativité, au dévouement et la faculté d'adaptation de ses habitants. La structure institutionnelle saine et la bonne gouvernance ont permis au pays de traverser ces crises et de retrouver une trajectoire de croissance et de développement. Il n'en sera pas autrement avec la crise actuelle.

9.2. Les arrangements commerciaux dont la Barbade est signataire joueront un rôle de premier plan pour faire en sorte qu'elle reprenne le chemin de la croissance et du développement. Le pays continuera donc d'apporter son plein soutien et son engagement indéfectible en vue de la poursuite des travaux dans les enceintes multilatérales et régionales.
